Où nous rencontrer?

21, rue Dabray « Le Gascogne B » 06000 Nice 04 93 52 17 81/06 31 64 03 29 accueilfemmesbattues@hotmail.com

les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 16 h

sur rendez-vous

à la Maison de la Justice et du Droit de l'Ariane
52 rue Anatole de Monzie , 06300 Nice
tous les mercredi de 13 h à 16 h
04 97 00 03 90
06 31 64 03 29
Réouverture le 07/04/2021

sur rendez-vous

à l'Hôpital L'Archet 2 Local associatif tous les lundis de 14 h à 17 h 04 93 52 17 81 06 31 64 03 29

sans rendez-vous

au centre social « Le Village »
4 avenue Emile Ripert, 06300 Nice
tous les mardis de 14 h à 16 h
06 31 64 03 29

Version du 22/03/2021

Vous vivez la violence ? S'en sortir c'est possible !

En tant que victime, sachez que la loi condamne et sanctionne les violences que vous avez subies.

Vous devez en parler car en parler c'est:

- → briser votre isolement,
- clarifier votre situation,
- → trouver le soutien nécessaire pour prendre une décision,
- → entamer les démarches utiles.



vous écoute, vous informe, vous oriente et vous accompagne



Partir ne vous met pas en tort

Dans l'urgence vous avez le droit de partir et d'emmener vos enfants avec vous, même mineurs, mais n'oubliez pas de signaler votre départ au commissariat de police ou à la gendarmerie et de contacter un avocat.

Si possible, munissez-vous du livret de famille, de votre carte d'identité ou passeport et de tout élément de preuve en votre possession.

Vous pouvez préparer votre départ

Conservez vos certificats médicaux, preuves, témoignages et gardez-les en lieu sûr.

Rassemblez un maximum de papiers

Prévoyez un hébergement provisoire, dans l'attente d'une solution définitive.

Contactez votre caisse d'allocations familiales pour votre changement de situation.

Accueil femmes solidarité peut vous aider dans vos démarches